

Bancs de Parc «Commémoratifs»

Vous êtes un résident de Pointe-Claire et vous désirez commémorer un anniversaire de mariage ou souligner une personne digne de mention ?

Vous pouvez désormais faire l'acquisition d'un banc de parc «Commémoratif». Il suffit de consulter la «Politique de bancs de parc Commémoratifs» pour connaître toutes informations importantes sur les exigences à rencontrer.

Si vous rencontrez toutes les exigences, vous pouvez faire votre demande auprès de la division, Parcs et Horticulture, 94 avenue Douglas-Shand, 2^e étage, Pointe-Claire, Québec, H9R 2A8, téléphone : (514) 630-1241.

Note

Le coût des tarifs est établi en vertu de la plus récente révision du règlement PC-2755, annexe II-14, p.62.

Sauf en cas d'indications contraires, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) doivent être ajoutées aux montants indiqués dans la Politique «Bancs de Parc Commémoratifs».

Pour toute question relative à la politique et frais, communiquez avec la Division des Parcs et Horticulture, horticulture@ville.pointe-claire.qc.ca ou visitez notre site internet.